



Thinking Africa

NOTE DE RECHERCHE

LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT COREANO-CONGOLAISE A L'AUNE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT¹

par
LUABEYA Pacifique Hippolyte

.....

Pacifique Hippolyte LUABEYA est doctorant en droit international en France. Il a fait une partie de ses études à l'Université de Kinshasa en République démocratique du Congo. Il est détenteur d'un master professionnel en droits de l'homme et en droit international humanitaire du Centre de Recherche Interdisciplinaire pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme en Afrique Centrale (CRIDHAC) l'Université de Kinshasa (20122013).

Il est en outre détenteur d'un Master en développement international de Hankuk University of Foreign Studies de Séoul en Corée du Sud (Programme KoicaHufs 20132014). Il est Candidat Assistant de Recherche au CRIDHAC et est encadreur à la cellule d'encadrement des étudiants de la faculté de droit de l'Université de Kinshasa (Club CharlesRousseau), cellule chargée de préparer les étudiants aux différents concours internationaux, régionaux et nationaux en droit international public. Il est membre d'une Organisation NonGouvernementale de la République démocratique du Congo appelée Ligue des Electeurs affiliée à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Il est enfin membre du Centre d'études en règlement des différends internationaux en Afrique (CERDIA), centre privé siégeant dans la faculté de droit de l'Université de Kinshasa. Il a participé à des compétitions internationales sur le droit international comme étudiant (Concours de plaidoirie en droit international CharlesRousseau du Réseau Francophone de Droit International, RFDI, édition 2011 à Beyrouth au Liban) où il a obtenu avec ses coéquipiers le prix spécial du RFDI, puis comme instructeur des étudiants (édition 2013 à Bucarest en Roumanie). Actuellement, il se passionne pour la coopération internationale au développement et le droit international des droits de l'homme.

1. Cet article est un extrait amélioré de notre mémoire de master publié en 2015 par l'Université Hankuk des Études étrangères de Séoul en Corée du Sud intitulé "L'impératif du développement et la coopération au développement : Les leçons à tirer de la coopération au développement entre la Corée du Sud et la République Démocratique du Congo".

MOTS CLEFS : coopération coréano-congolaise, objectifs du millénaire pour le développement, transfert de technologie, avantages comparatifs, capital humain.

INTRODUCTION

Pendant plusieurs décennies, la coopération internationale s'est surtout réalisée dans un cadre vertical. Avant l'adoption, en 1978, du plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, elle concernait principalement les relations entre les pays du Nord industrialisés et les pays du Sud sous-développés¹. Ce plan fut la première étape formelle de promotion d'une coopération, complémentaire au transfert de technologie Nord-Sud, jusque-là privilégié par le monde développé². Les critiques suscitées par la coopération verticale, notamment le clientélisme et son caractère impérialiste, ainsi que la montée en puissance sur le plan économique de certains pays du Sud (La Chine, la Corée du sud, le Brésil, l'Inde etc...) ont contribué à l'accélération de la coopération Sud-Sud³.

1. « Raul Prebisch divisait le monde en deux, une partie d'étiquetage au centre et l'autre, la périphérie. Le centre appelé les économies avancées, produisant principalement des produits industriels; la périphérie comprend les pays en développement, les producteurs de produits primaires. Prebisch a défini une relation asymétrique entre les deux, avec le centre gagnant au détriment de la périphérie. Pour Prebisch, les gains de productivité dans le Nord (au centre) ont été traduits dans la hausse des salaires, et non pas la baisse des prix, en raison du pouvoir de marché des entreprises et des syndicats. Dans le Sud (la périphérie), quoiqu'il y ait des excédents du travail, le salaire était gardé bas et la croissance lente de la productivité dans l'agriculture et l'exploitation minière a agi comme un frein à l'économie. La distribution inégale de gains économiques a été due principalement à la baisse (déclinaison) des termes de l'échange, comme les pays en voie de développement devraient exporter de plus en plus pour pouvoir importer les mêmes quantités qu'auparavant. Il est évident que par ce point Prebisch a rejeté l'idée que l'avantage comparatif était la réponse à la croissance des pays en développement et a opté pour d'autres prescriptions politiques. » Voir TAYLOR Alan M, « Import Substitution Industrialization. Looking Inward for the Source of Economic Growth », à consulter dans www.colby.edu/economics/faculty/pmfranko/.../3.pdf, p. 57.

2. Pour plus d'informations, on consultera FAO, « Qu'est-ce que la CTPD (Coopération technique entre pays en développement) » en ligne sur <http://www.fao.org/FOCUS/F/TCDC/Intro-f.htm>.

3. Le plan d'action de Buenos Aires reconnaît la Coopération technique entre Pays en développement (CTPD) comme un instrument essentiel pour la promotion de la coopération Sud-Sud et comme un complément important à la coopération au développement traditionnelle Nord-Sud. Voir The Buenos Aires Plan of Action, 1978, p. 1.

Un rapport du Conseil économique et social des Nations Unies souligne ainsi que « l'essor économique rapide et soutenu dans bon nombre de pays en développement, leur relèvement plus rapide à la suite de la crise économique mondiale et la sensibilisation croissante à l'importance de leur rôle dans l'économie mondiale ont entraîné une progression de 63 % dans la coopération Sud-Sud au service du développement de 2006 à 2008, principalement du fait des fortes augmentations des flux en provenance de Chine et d'Arabie saoudite ⁴. »

La conférence de haut niveau des Nations Unies de 2009 sur la coopération Sud-Sud organisée à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires insiste également sur l'apport de la coopération Sud-Sud pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement⁵. Ces derniers deviennent donc un cadre de référence de la coopération au développement.

L'on présume ainsi souvent que la coopération Sud-Sud se baserait sur des principes de solidarité plus que sur le clientélisme. Le Programme d'action d'Accra (PAA) du 3^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de 2008 affirme que la coopération Sud-Sud garantit le respect de sacro-saints principes de la Charte des Nations Unies tels que la non-ingérence et l'égalité souveraine. Elle est, toutefois, un précieux complément à la Coopération Nord-Sud.

Plusieurs accords de coopération sont aujourd'hui signés par les pays du Sud. Ils peuvent s'avérer bénéfiques au développement (lorsqu'ils rentrent dans la ligne de leurs stratégies nationales et de leurs priorités), notamment en ce qui concerne la coopération avec d'autres acteurs comme les organisations de la société civile, les universités ou les médias⁶.

4. Lire E/2010/93 du 10 juin 2010, *Tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement*, New-York, §106

5. Voir A/64/507 du 28 octobre 2009, *Ordre du jour provisoire des projets d'organisation des travaux. Conférence de haut niveau des Nations unies sur la coopération sud-sud du 1^{er} au 3 décembre 2009 à Nairobi*, Rapport, New-York, §1. Il y est dit « la dynamique de la coopération Sud-Sud doit être au service de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, dans ces pays »

6. SSENANGE Edward, *La coopération Sud-Sud pour le développement—un défi pour les relations d'aide traditionnelles?*, Quezon city, IBON Books, 2010, p. 5.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la coopération au développement entre la Corée du Sud et la République Démocratique Congo (RDC)⁷. Du 7 au 8 juillet 2011, les gouvernements congolais et sud-coréen ont signé, à Kinshasa, quatre accords de coopération en présence du président Joseph Kabila et de son homologue Lee Myung-bak en visite d'État de deux jours (7-8 juillet 2011)⁸. Deux principaux accords bilatéraux composent ces accords : le premier s'inscrit dans le domaine de la coopération économique et technique, l'autre est relatif au prêt EDCF (Fonds de coopération pour le développement économique). Il s'agit de l'Accord de coopération économique et technique entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo de juillet 2011 et l'Accord entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo concernant le prêt d'EDCF de juillet 2011⁹.

Il sied de relever que les deux États ont eu à signer, en 2010, deux protocoles d'accord¹⁰ portant sur une aide à la RDC en équipements médicaux et sur l'exploitation minière concédée à un consortium sud-coréen.

Cette situation soulève les questions suivantes :

7. Il est fait allusion à la coopération entre la Corée du Sud et la R.D.Congo issue des accords de coopération de 2010 et 2011.

8. Sur la visite du président Lee Myung-bak en RDC, voir www.congoplanete.com/.../lee-myung-bak-joseph-kabila-coree-du-sud-c..., consulté le 9 avril 2013

9. Ces deux accords ont été trouvés au département de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la RDC

10. «Le premier, signé entre la fondation coréenne pour la santé et la médecine internationale et le ministère de la santé de la RDC, porte sur une aide médicale aux termes duquel cette fondation fait un don de 15 ambulances médicalisées à la RDC en vue de renforcer les capacités d'intervention du système de santé de la RDC. Le second, signé entre les ministères congolais des mines et d'énergie et la société sud-coréenne Taejoo Synthesis Steel Co. Ltd, porte sur l'exploitation des ressources naturelles. Il y est consacré l'exploitation, de la part de la société sud-coréenne, de la mine de Mushoshi à Sakanya au Katanga sur une réserve de plus de 600 000 tonnes de cuivre extraits. Les 2,7 milliards de dollars que devait générer l'exploitation de cette mine devaient servir à la construction des infrastructures et d'adduction d'eau potable aux populations congolaises» Voir <http://www.digitalcongo.net/article/65741>, consulté le 19 mai 2014 : «Signature de deux protocoles d'accord entre la RDC et la Corée du Sud dans les domaines de la santé et des mines»

– Quels mécanismes de coopération sont-ils utilisés dans le cadre de la coopération coréano-congolaise pour atteindre les OMD ?

– Quels sont les apports et les limites de cette coopération ?

– En quoi consiste sa singularité par rapport aux précédentes coopérations ?

La réflexion est menée dans un cadre de référence théorique axé sur l'école ou le courant critique¹¹. À travers ce courant, il sera confronté la réalité de la pratique de la coopération au développement au modèle idéal défini par les États et présenté succinctement ci-haut¹². C'est ici l'occasion de vérifier la thèse de Charles CHAUMONT selon laquelle «les relations internationales, avec tous leurs éléments concrets, sont des données qui constituent le support existentiel du droit international. C'est à partir de ce support que se forme, par l'effet de la volonté des États, la règle de droit¹³.»

Ainsi dit, il est donc nécessaire d'analyser en abysse un autre aspect¹⁴ du modèle idéal de la coopération au développement défini par les États à savoir la réalisation des OMD.

I. LES OMD COMME CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Lors du sommet du millénaire tenu du 6 au 8 septembre 2000 regroupant les représentants de 198 pays,

11. Pour plus d'informations sur le courant critique, lire CORTEN Olivier, *Méthodologie du droit international public*, Bruxelles, Edition de l'université de Bruxelles, 2009, p. 59

12. On remarquera que même l'un des buts majeur poursuivi par le Plan d'Action de Buenos Aires de 1978 à savoir remédier aux distorsions des systèmes internationaux dues aux rapports de force asymétriques de l'époque coloniale n'a pas été atteint jusque-là pour la simple et bonne raison que dans le cadre de la coopération Sud-Sud, il y a juste eu changement d'acteurs (les acteurs occidentaux remplacés par les acteurs est-asiatiques et autres) et d'espace géographique (on quitte l'Occident pour l'Asie de l'Est par exemple). Les rapports de force jouant toujours au profit de plus forts comme il a été le cas avec la coopération verticale.

13. CHAUMONT Charles, «Méthode d'analyse du droit international», p. 34 en ligne sur <http://rbdi.bruylant.be/public/modele/rbdi/content/files/RBDI%201975/RBDI%201975-1/Etudes/RBDI%201975.1%20-%20pp.%2032%20%C3%A0%2037%20-%20Charles%20Chaumont.pdf>

14. Le premier aspect de ce modèle démontre que la coopération Sud-Sud tient au respect de sacro-saints principes de droit international (la non-ingérence et l'égalité souveraine) et à la solidarité entre les partenaires.

les participants ont recensés plusieurs priorités afin de faire face à la pauvreté. Cet ensemble des priorités a été qualifié d'Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les États ont défini les 8 OMD et les ont détaillés (ils en ont retenu 18 cibles et 48 indicateurs). Ce qui en fait un cadre de référence pour les stratégies d'aide au développement. Leur mise en œuvre peut être suivie par pays ou par région¹⁵.

Les OMD peuvent être classifiés en s'inspirant de la pyramide des besoins développée par Maslow¹⁶ (cfr figure 1 en annexe). Deux classifications¹⁷ peuvent être utilisées :

– *Les objectifs visant l'émancipation des sources primaires d'asservissement :*

Réduire l'extrême pauvreté et la faim (Objectif 1); Réduire la mortalité infantile (Objectif 4); Améliorer la santé maternelle (Objectif 5); Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies (Objectif 6); Et assurer un environnement humain durable (Objectif 7)

– *Les objectifs visant l'émancipation des sources secondaires d'asservissement :*

Assurer à tous l'éducation primaire (Objectif 2); Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (Objectif 3); Construire un partenariat mondial pour le développement (Objectif 8).

Ces objectifs devaient être atteints d'ici l'horizon 2015. La situation laisse entrevoir un gouffre entre ces ambitions et la réalité sur terrain. La Chine est le premier pays du Sud qui semble sur le point de les atteindre grâce notamment à son taux de croissance¹⁸;

15. On lira HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, *Critères de développement durable appliqués aux actions de coopération et de solidarité internationale*, Memento développement durable, 2005, p. 35.

16. La pyramide des besoins est une théorie élaborée à partir des observations réalisées dans les années 1940 par le psychologue Abraham Maslow sur la motivation. L'article où Maslow expose sa théorie de la motivation, *A Theory of Human Motivation*, est paru en 1943. Voir dans <http://www.dumg-tours.fr/IMG/pdf/Maslow.pdf> : «Pyramides des besoins selon Maslow», consulté le 15 janvier 2014.

17. Cette classification a été faite sur base des explications reçues dans le cours "Pays en développement et problème de pauvreté" dispensé à l'Université Hankuk des Etudes Etrangères de Séoul dans le cadre du programme de bourse KOICA-HUFS 2013-2014 par le Professeur Yoo-Duk Kang, Chargé de recherche sur les économies européennes à Korea Institute for International Economic Policy (KIEP), docteur en économie à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po)

18. La Chine a connu 10 % de croissance annuelle pen-

d'autres, en revanche, paraissent aujourd'hui loin d'y arriver. C'est notamment le cas de la RDC. Les tableaux 1 et 2 présentés en annexe peuvent permettre d'illustrer cet écart.

La réalisation de ces objectifs se fait au travers plusieurs mécanismes tributaires de la forme de la coopération (verticale ou horizontale) dans laquelle les partenaires se trouvent.

II. MÉCANISMES DE COOPÉRATION CORÉANO-CONGOLAISE

À l'instar de la coopération verticale (Nord-Sud), la coopération horizontale (Sud-Sud) comprend plusieurs mécanismes de réalisation dont le *fonds de contrepartie*, le *co-financement* et la *commission mixte*¹⁹. Ces mécanismes sont utilisés par les deux formes de coopération.

Plusieurs mécanismes sont ainsi mobilisés en ce qui concerne la coopération coréano-congolaise. *L'établissement du fonds de contrepartie* - le fonds de coopération économique pour le développement, EDCF en sigle, par l'article 1 de l'accord signé entre les 2 États concernant le prêt EDCF en juillet 2011 -, *des Commissions mixtes* 20 – par l'article 3 de l'accord de coopération économique et technique signé entre les deux États toujours en juillet 2011 – constituent les

dant 30 ans. Les études démontrent que s'il y a crise en 2020, la Chine sera le pays qui aura le PIB le plus élevé du monde. En 2013, son PIB global s'élevait à 8 939 milliards \$ et en 2014, le FMI l'estimait à 9 761 milliards de \$ (Sur les chiffres cités, Voir <http://www.journaldunet.com/economie/magazine/classement-pib.shtml>, consulté le 15 janvier 2014). Toutefois, malgré le taux élevé de son PIB global; actuellement, la Chine garde un taux faible de PIB/Tête (6 569 \$ en 2013, d'après le FMI). Ce qui continue à la classer parmi les Pays en Développement. Signalons enfin que c'est l'investissement qui explique mieux le taux de croissance élevé de l'économie chinoise (Ce taux était de 7,8 % en juillet et septembre 2013, d'après le FMI).

19. Le fonds de contrepartie sert au financement par le pays du Nord des activités ayant trait au développement dans le pays du Sud. Le co-financement est un projet à contrepartie financé par le pays du Nord dans le pays du Sud mais exécuté en commun. La commission mixte est le cadre de rencontre entre pays du Nord et du Sud leur permettant de faire l'évaluation des actions réalisées dans le cadre de la coopération bilatérale notamment

20. De la lecture de cette disposition, ces commissions mixtes sont codirigées par les ministres ou les délégués des ministères en charge de la coopération internationale dans leurs pays respectifs. Ces commissions sont constituées des officiels et des experts des ministères de ces deux pays et seront responsables de la mise en œuvre de l'agenda de chaque session.

deux principaux mécanismes de coopération que ces États ont arrêtés.

En Corée du Sud, le fonds de coopération économique pour le développement, EDCF est l'un de deux fonds publics gérés par la banque publique EXIM de Corée, sachant que l'autre fonds public est le programme de coopération économique avec la Corée du Nord.

L'EDCF a été établi en 1987. Il assure le programme de prêts concessionnels de la Corée. Il vise à «aider les pays en développement à favoriser la croissance industrielle et à améliorer la stabilité économique, ainsi qu'à encourager le développement de solides relations économiques entre les autres pays et la Corée. Ce fonds comprend des prêts, des cofinancements, ainsi que des crédits mixtes²¹.»

Toute coopération, quels qu'en soient ses objectifs, regorge des apports et des limites qui appellent une particulière attention pour arriver à mieux l'analyser. D'une part, il est récurrent d'observer le rôle prépondérant que la coopération accorde aux investissements. Étant donné que les pays pauvres sont incapables de générer des montants d'épargne internes suffisants à financer les investissements, nécessaires au démarrage de la croissance, les flux d'aide offrent un moyen d'augmenter l'épargne intérieure et d'accélérer le processus de croissance (apport). D'autre part, les pays qui ont reçu beaucoup d'aide dans les décennies passées tels que le Niger et l'Haïti sont restés pauvres à cause de mauvaise politique (limite)²². Tel est le cas de la coopération sous-examen.

III. LES APPORTS ET LIMITES DE LA COOPÉRATION CORÉANO-CONGOLAISE

Au titre des apports de cette coopération, il y a : *l'investissement en capital humain et le partage partiel de l'expérience de développement coréen*. À travers ses multiples programmes de formation en master dont le programme Korea International Cooperation Agency (KOICA) : Agence coréenne pour la coopération internationale (ACCI), auquel nous avons personnellement pris part de 2013 à 2014, la Corée du

21. Lire «Profil Corée du Sud», dans http://www.development-finance.org/es/component/docman/doc_download/679-south-korea-31-03-09-fr.html consulté le 13 mars 2014, p. 2

22. Ces exemples peuvent être consultés chez DIRK-JAN Koch, *Coopération internationale et développement*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp.45-50

Sud investit en capital humain²³ en faveur de la RDC. Ce programme donne l'opportunité aux futurs leaders congolais d'avoir accès à une formation de haute qualité²⁴ afin de trouver dans l'avenir des solutions aux différents maux qui secouent la RDC.

En Corée, le développement du capital humain a joué un rôle très important dans la croissance du pays. Plusieurs travaux réalisés par la Banque mondiale mettent en lumière l'importance de l'investissement éducatif dans la croissance de l'économie. Pour FOGEL, «une augmentation soutenue de la production est ainsi directement conditionnée par l'accroissement du niveau d'éducation qui augmente la force du travail²⁵.»

La présence des ressortissants congolais en Corée du Sud dans le cadre de ce programme permet aux Congolais de connaître le modèle de développement coréen et est-asiatique et de pouvoir s'en inspirer. Ils ont alors l'opportunité de discuter directement avec des Coréens, de bénéficier de leur formation et expérience en même temps. À cause de l'indisponibilité de certaines informations concernant cet aspect, nous ne sommes pas en mesure de donner les chiffres globaux sur le nombre d'étudiants congolais en Corée du Sud.

La présence, en 2010, d'experts coréens en RDC pour aider le pays à rédiger son plan de développement a permis une réflexion poussée sur ces questions. Le plan de développement est comme *une boussole qui doit guider les actions des dirigeants vers le développement*. L'expérience coréenne indique, en effet, que tous les plans quinquennaux de la Corée du Sud²⁶

23. Par capital humain, il faut entendre le stock de connaissances valorisables économiquement et incorporées aux individus. Il est donc appropriable par l'individu qui en est porteur. Le capital humain disponible dans l'économie est reparti en deux catégories : celui qui est utilisé dans la production (les travailleurs); celui qui est dans le système de formation (c'est-à-dire à la fois les professeurs et les élèves). Lire GUELLEC Dominique et RALLE Pierre, *Les nouvelles théories de la croissance*, Paris, La Découverte, 2007, pp.50-51

24. Parce que cette formation permet aux personnes formées soit d'accroître l'efficacité future du travail soit d'être employées dans le secteur de la production soit de créer des techniques nouvelles.

25. Banque Mondiale, 1993 et FOGEL, 2004 cités par DJISTERA Andrianasy, «Le rôle du capital humain dans la croissance : le cas des économies émergentes d'Asie», p. 2 dans <http://gdrdeveloppementtransition.org/papiers/jhd/DJISTERA.pdf>, consulté le 19 mai 2014.

26. Sur les 6 plans quinquennaux de la Corée du Sud (1962-1966, 1967-1971, 1972-1976, 1977-1981, 1982-

ont été d'une importance capitale dans le développement de cet État.

Ces échanges n'en connaissent pas moins plusieurs limites. Citons, à ce propos, le manque des mécanismes de suivi par l'État congolais de ses ressortissants formés par la Corée dans le cadre de la coopération coréano-congolaise, la faible sensibilisation nationale pour l'implication du peuple dans les objectifs de développement définis dans le cadre de cette coopération et l'absence des stratégies du gouvernement congolais incitant la Corée à former les Congolais dans les secteurs tels que les minerais pour un transfert et une assimilation de technologie efficace afin d'apprendre aux Congolais à exploiter et à transformer leurs propres ressources naturelles.

L'État congolais n'a, en premier lieu, pas mis en place de mécanisme approprié au suivi des Congolais formés par la Corée dans le cadre de cette coopération. Les Congolais ayant bénéficié de cette formation n'ont ainsi souvent pas été associés de manière efficiente au processus du développement du pays. Cela constitue un manque à gagner pour l'État congolais qui sous-emploie le capital humain ainsi acquis.

Les objectifs de développement fixés par le gouvernement congolais dans le cadre de cette coopération n'ont, en deuxième lieu, pas explicitement été énoncés. Si tout développement doit se faire avec le peuple, pour le peuple et par le peuple, ce silence apparaît particulièrement problématique. Sur cette question, Parvez HASAN nous rappelle que «la mobilisation nationale du peuple coréen unifié pour les objectifs de développement a beaucoup nourrit le nationalisme coréen²⁷.» Ce nationalisme a surtout incité les paysans à travailler dur pour le développement de la Corée du Sud. Il suffit de se référer au mouvement Saemaul Undong²⁸ pour s'en rendre

1986, 1987-1991), lire OH Hyunseok, «Le développement agricole et rural au cours de l'industrialisation de la Corée du Sud», in *Tiers-Monde*, Tome 39, N° 153, 1998, pp.148-155; JUDET Pierre, «Le rôle de l'État dans la croissance économique de la République de la Corée du Sud», in *Revue d'économie industrielle*, Vol. 14, 4^e trimestre, 1980, p. 207; HARVIE Charles et LEE Hyun-Hoon, «Korea's economic miracle», in *Palgrave*, 2003, pp.33-35.

27. HASAN Parvez cité par CHALMERS Johnson, «Political institutions and economic performance : The government-business relationship in Japan, South Korea and Taiwan», in *Asian Economic Development : Present and Future*, 1985, p. 65

28. Saemaul Undong est un mouvement communautariste sud-coréen lancé par le président Park Chung Hee dans les

compte. Ce mouvement était un moyen pour le gouvernement de régler le problème de la pauvreté. Il y avait plusieurs types de mouvement Saemaul Undong classifié selon le travail de chaque groupe. Le gouvernement donnait de l'argent pour motiver les groupes à travailler. Il y a eu l'effet d'externalité positive car le changement d'un petit groupe entraînait la motivation d'autres groupes.

La RDC gagnerait, en troisième lieu, à s'inspirer de l'exemple de la Corée du Sud pour les aspects afférents à la formation des Congolais pour l'exploitation et la transformation de leurs propres ressources naturelles. La naissance de Renault Samsung Motors (RSM) en 2000 est le fruit de la bonne stratégie de coopération industrielle et technologique mise en place par la Corée du Sud dans sa coopération avec la France. Il a fallu qu'une joint-venture faisant participer Samsung et Nissan, dont Renault avait pris la majorité de participation dans le capital (80,1 %), soit mise en place pour que la technologie, la conception et le savoir-faire soient apportés à la Corée du Sud. Quant à Samsung, elle a alors apporté les capitaux (2 milliards de dollars US) et les cadres de l'entreprise en contrepartie de cette technologie importée dont elle a bénéficié.

Autre exemple où la stratégie de coopération de la Corée du Sud a incité son partenaire, la France, à des transferts de technologie, le projet KTX du nom du train à grande vitesse qui relie Séoul à Busan a donné lieu à un contrat entre Korean Railroad et le consortium franco-britannique GEC-Alsthom signé en juillet 1994, issu de la coopération franco-coréenne. GEC-Alsthom a assuré le transfert de technologie nécessaire à la construction de l'atelier de maintenance du KTX de Goyang, à l'Est de Séoul. Il est à signaler qu'avant ce contrat, il y avait eu un appel d'offres, en juillet 1992, mettant en concurrence le franco-britannique avec l'Inter City Express de l'allemand Siemens et le Shinkansen japonais, sur base duquel le marché a été confié à GEC-Alsthom.

De telles stratégies n'ont, jusqu'à présent, pas été mises en place dans le cadre de la coopération coréa-

années 70 qui prônait le changement et le développement de la vie sociale. Il mettait l'accent sur l'amélioration de la vie des citoyens vivant dans les zones rurales afin de leur permettre d'atteindre une vie d'opulence en les faisant participer directement au développement du pays. Ce fut aussi une stratégie visant à réduire les déplacements vers les milieux urbains. Ce mouvement s'est internationalisé par la suite.

no-congolaise. C'est particulièrement regrettable concernant l'exploitation et la transformation de ses minerais. Cette technologie, qui reste à transférer, peut ne pas être de pointe mais même de base ; elle pourrait toucher le domaine de la téléphonie mobile car la RDC regorge de coltan qui est aujourd'hui une matière de première importance pour les puissantes multinationales dans ce domaine.

Il est vrai que la question que d'aucuns pourraient se poser est relative à la capacité des Congolais à absorber ou assimiler cette technologie. C'est ici encore que l'État congolais devrait intervenir afin de mettre en place les conditions permettant de maximiser les bénéfices de cette coopération. Dans le cadre de son intervention, l'État congolais pourrait, par exemple, créer les infrastructures physiques nécessaires et encourager la formation d'autres ressources humaines, puisqu'il en existe capables d'absorber la technologie importée.

Ces transferts de technologie, bien que déterminants, paraissent aujourd'hui entravés par la puissance de multinationales souvent réticentes²⁹.

Si réellement, la nouvelle dynamique de coopération Sud-Sud est basée sur l'idée de solidarité telle qu'on la présente, la Corée du Sud pourrait aussi faire bénéficier à la RDC de sa technologie. Elle a, elle-même aussi, bénéficié d'une part d'une formation efficace des Américains³⁰ dans le domaine électrique à travers KEPCO et, d'autre part, de l'implantation japonaise à travers l'installation d'une industrie lourde en Corée, ce qui lui a permis de développer l'aciérie avec POSCO. Elle peut donc aider la RDC à former des congolais dans ce sens et implanter une industrie lourde en RDC.

L'on ne peut, à cet égard, que s'inquiéter de l'argument selon lequel les Africains ne pourraient absorber ces nouvelles technologies. Soulignons, à cet égard, que grâce à la faculté de polytechnique de

29. Pour plus de précisions, lire NICOLAS Françoise, «Les pays en développement face à la mondialisation», p.70, dans <http://www.ifri.org/downloads/nicolas01.pdf>, consulté le 21 mai 2014

30. Au-delà de cette formation, l'aide américaine à la Corée du Sud entre 1946 et 1976 était de 15 milliards de dollars. Cet appui a été très important dans la reconstruction et la relance de l'économie coréenne car l'ensemble de cet appui a permis à l'économie coréenne de renouer rapidement avec la croissance. On lira HAMMOUDA Hakim Ben, «Le modèle asiatique versus l'ajustement structurel», in *L'économie politique du post-ajustement*, Karthala, 1999, pp.174-175

l'Université de Kinshasa et à d'autres instituts technologiques locaux, plusieurs ingénieurs congolais servent aujourd'hui des sociétés de télécommunication internationales évoluant sur le plan local en RDC telles Vodacom, Airtel, Tigo, etc. Rappelons, en outre, qu'il existe actuellement plusieurs sociétés africaines³¹ qui utilisent cette technologie de pointe. À ces exemples, l'on peut également ajouter l'invention récente, par la Congolaise Thérèse Iza Kirongonzi de robots régulateurs de la circulation routière aujourd'hui utilisés à Kinshasa. L'ingénieur Thérèse Iza Kirongonzi travaille en collaboration avec ses confrères ingénieurs de l'Institut des Sciences et Techniques Appliquées de Kinshasa (ISTA) et l'association Women technologies, une association des femmes ingénieurs de la R.D.C. La conceptrice de ces robots a commencé ses recherches avec de faibles moyens avant de recevoir un financement du gouvernement congolais, par le biais du Fonds pour la promotion de l'industrie (FPI), ce qui lui a permis de mettre en place 30 robots³².

Après avoir envisagé les apports et limites de cette coopération Sud-Sud, nous allons maintenant questionner sa singularité, notamment par rapport aux précédentes coopérations connues par la RDC notamment avec les USA, la France et le Japon.

IV. SPÉCIFICITÉ APPARENTE DE LA COOPÉRATION CORÉANO-CONGOLAISE

La RDC connaît toujours une pauvreté importante sur laquelle les précédentes coopérations mises en place ne semblent avoir eu qu'un très faible impact. La responsabilité de cette situation incombe en premier

31. Ce sont les cas de de la société nigériane Encipher Group, conceptrice de la première tablette tactile nigériane «Inye» en avril 2010; du Congolais Véronne Mankou, initiateur de la première tablette africaine «La Way-C» conçue en Afrique et lancée en octobre 2011 et auteur du premier smartphone africain «Elikia» lancé en décembre 2012; de la société sud-africaine Wise Tablets, auteur de la tablette «Wise Touch Tablet 10» en mars 2012; de la société nigériane Debonair, auteur de la première tablette destinée pour homme «La Bamboo D300 Tablet PC» lancé en mars 2012; la société nigériane Websoft, auteur de la tablette «Ventium M1» en avril 2012; du Camerounais Toni Smith, concepteur de la tablette «La Limitless Min Tab 3G et Re-act» lancée en janvier 2013. Toutes ces informations ont été tirées dans <http://www.agenceecofin.com/industrie/2510-14534-sept-tablettes-et-smartphones-africains-qui-viennent-chatouiller-les-geants-mondiaux> consulté le 9 mars 2014

32. On consultera dans le même sens, <http://radiookapi.net/actualite/2015/03/02/kinshasa-30-nouveaux-robots-regulateurs-de-la-circulation-routiere-bientot-deployes-2/>, consulté le 3 mars 2015 à 14h 53 min.

lieu aux autorités congolaises qui ne mettent pas en place de bonnes stratégies de coopération. Il importe, d'une part, que le gouvernement de la RDC mette en place des politiques incitant les partenaires de la coopération, à travers leurs entreprises, à investir dans les secteurs pouvant stimuler le développement de la RDC sous le contrôle étatique. Il se doit, d'autre part, de les inciter à former les Congolais dans l'exploitation et la transformation de leurs propres ressources naturelles.

Les thèses marxistes soulignent que la coopération traditionnelle avait pour raison d'être de maintenir la dépendance des pauvres à l'égard des pays riches. Selon cette thèse, de nombreux partenaires de la RDC (France, USA, Japon) sont responsables du résultat décevant de la coopération. Ils se sont servis de cette coopération, qui de surcroît date depuis l'indépendance de ce pays, pour alimenter et entretenir structurellement la crise à l'Est de la RDC afin de continuer à exploiter illégalement ses ressources naturelles³³.

33. La France à travers certaines de ses sociétés (Total, Perenco, etc...) est citée parmi les pays qui exploitent illégalement les ressources de la RDC. On pourra consulter «Coupez! L'exploitation forestière illégale en RDC. Un mauvais scénario», dans <http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Coupez.pdf>, consulté le 15 mai 2014. Anne RENAULD souligne que le lien entre exploitation des ressources naturelles et financement du conflit congolais a été établi par un Groupe d'experts, mandaté par le Conseil de sécurité de l'ONU en juin 2000 pour rendre une série de rapports sur «l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses en RDC. Lire RENAULD Anne, « République démocratique du Congo : Ressources naturelles et transfert d'armes », p. 5 en ligne sur http://www.droitcongolais.info/files/Anne-Renauld,-Ressources-naturelles-et-transferts-d-arme_cxv02ilz.pdf, consulté le 15 mai 2014. La japonaise NEC/Tonkin fait partie, au même titre que certaines sociétés occidentales auxquelles l'on a déjà fait allusion, des sociétés qui exploitent illégalement voire alimentent les crises dans la partie Est de la RDC. Voir HARBULOT Christian, « La guerre du coltan en RDC. Repositionner le jeu des acteurs dans le paradigme d'une puissance », p. 3, dans www.infoguerre.fr/documents/guerre_coltan_RDC.pdf, consulté le 15 mai 2014. Les firmes étrangères impliquées dans cette exploitation illégale exercent aussi un lobbying politique et industriel remarquable en RDC par leurs interventions actives. voir « Exploitation des ressources naturelles en RDC : un paradoxe inacceptable » dans <http://www.isf-france.org/Exploitation-des-ressources-naturelles-en-RDC-un-paradoxe-inacceptable>, consulté le 15 mai 2014. On note aussi que la RDC, dans sa partie Est (Kivu), dispose du coltan qui représente 60 à 80 % des réserves mondiales de tantale (Métal extrait du coltan). Les USA ont depuis lors acquis une position stratégique dans cette partie. Hormis son potentiel économique, le coltan est stratégique. Le Département intérieur des USA l'a reconnu en ces termes « beaucoup d'applications pour le tantale sont soit directement soit indirectement connexes à la défense ». Tout simplement parce que le tantale est indispensable à l'industrie aéronautique, aérospatiale (réacteurs, satellites, missiles etc...). La transformation du coltan (séparation de la colombite de la tantalite) est indispensable à toute utilisation industrielle. Cette technologie n'est maîtrisée que par cinq pays dans le monde dont les USA à travers l'américaine Cabot Corp avec 85 % du raffinage. Lire HARBULOT Christian, *Op. cit.*, pp.2-3.

Cette exploitation viole le principe de la souveraineté permanente de l'État sur ses ressources naturelles consacré dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution 523 (VI) du 12 février 1952, Résolution 626 (VII) du 21 décembre 1952 et Résolution 1803 (XVII) du 14 décembre 1962).

En effet, le principe de la souveraineté permanente de l'État sur ses ressources naturelles constituait une réponse à ce qui a été perçu comme étant des contrats inégaux pendant la période coloniale. Spécialement, « à travers les contrats de concessions imposés aux gouvernements imprudents et vulnérables, de l'époque, en matière d'extraction de pétrole et de minéraux³⁴. » Ce qui pourrait être assimilé à l'actuelle réalité congolaise avec les occidentaux et dans une certaine mesure avec certains pays émergents tels que la Chine. Ce qui peut, autrement dit, être assimilé au *néo-colonialisme*.

Actuellement, le contenu que la doctrine du droit international donne à ce principe, devenu règle coutumière, veut que « l'État détienne une souveraineté permanente et entière sur ses ressources naturelles, sur lesquelles il peut exercer son pouvoir d'imperium et

www.isf-france.org/Exploitation-des-ressources-naturelles-en-RDC-un-paradoxe-inacceptable, consulté le 15 mai 2014. On note aussi que la RDC, dans sa partie Est (Kivu), dispose du coltan qui représente 60 à 80 % des réserves mondiales de tantale (Métal extrait du coltan). Les USA ont depuis lors acquis une position stratégique dans cette partie. Hormis son potentiel économique, le coltan est stratégique. Le Département intérieur des USA l'a reconnu en ces termes « beaucoup d'applications pour le tantale sont soit directement soit indirectement connexes à la défense ». Tout simplement parce que le tantale est indispensable à l'industrie aéronautique, aérospatiale (réacteurs, satellites, missiles etc...). La transformation du coltan (séparation de la colombite de la tantalite) est indispensable à toute utilisation industrielle. Cette technologie n'est maîtrisée que par cinq pays dans le monde dont les USA à travers l'américaine Cabot Corp avec 85 % du raffinage. Lire HARBULOT Christian, *Op. cit.*, pp.2-3.

34. Lire SAKAI Leticia, « Le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles : sa création, sa dynamique et son actualité en droit international », p. 1, dans [http://www.ihedn.fr/userfiles/file/apropos/SAKAI%20\(L\)%20Le%20PRINCIPE%20DE%20LA%20SOUVERAINETE%20PERMANENTE%20SUR%20LES%20RESSOURCES%20NATURELLES%20%20exclusivit%20C3%83%20%A9.pdf](http://www.ihedn.fr/userfiles/file/apropos/SAKAI%20(L)%20Le%20PRINCIPE%20DE%20LA%20SOUVERAINETE%20PERMANENTE%20SUR%20LES%20RESSOURCES%20NATURELLES%20%20exclusivit%20C3%83%20%A9.pdf), consulté le 17 mai 2014

de dominum, en même temps³⁵. » Il s'agit d'un pouvoir dont est actuellement privée la RDC.

Compte tenu de la réalité sur le terrain, et plus spécifiquement de l'insécurité dans la partie Est de la RDC, l'on peut soutenir qu'il existe *une situation structurelle* favorisant l'exploitation illégale de ses ressources naturelles par les grandes puissances. Celles-ci trouvent dans la coopération un élément déterminant pour maintenir cette situation chaotique. En même temps, elles envoient certains de leurs contingents dans les forces onusiennes qui interviennent dans cette partie du pays sous le prétexte de vouloir la stabiliser. L'expression « pompier-pyromane » prend ici tout son sens. Ainsi, la coopération, au lieu d'être « un cadre travailliste pour le développement³⁶ », devient *un cadre travailliste pour le sous-développement* et pour *la consolidation de l'impérialisme et du néo-colonialisme*. C'est un jeu à somme nulle dans la mesure où le gain de l'un constitue obligatoirement une perte pour l'autre.

Qu'en est-il concernant la coopération avec la Corée du Sud ?

Il sied tout d'abord d'analyser les motivations de la participation de la Corée du Sud aux accords de coopération avec l'Afrique à travers les déclarations officielles de ses autorités, sa politique d'aide publique au développement (APD) pour l'Afrique en général et pour la RDC en particulier, avant de chercher à connaître la singularité de son APD.

Deux sortes d'intérêts justifient la présence de la Corée du Sud en Afrique (économiques et politiques). Sur le plan économique, la Corée du Sud à travers sa coopération vise l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique qui dispose d'une part importante dans les ressources naturelles mondiales³⁷. Ce qui va,

35. *Idem*, p. 2

36. D'après Henri Desroche, la coopération est le cadre logique interne du développement et un instrument travailliste du développement économique et social. Lire DESROCHE Henri, *Coopération et développement : mouvements coopératifs et stratégie du développement*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 102. Hélène Ruiz Fabri estime que le besoin de coopération s'est accentué grâce à la multiplication des échanges et aux fulgurances technologiques du XX^e Siècle. Voir RUIZ FABRI Hélène, « Le droit dans les relations internationales », in *Politique étrangère*, n° 3-4, Institut universitaire de France, 2000, pp.663-665.

37. Ressources du sous-sol 57,5 % en 1995 et 50 % en 2005, ressources minérales 55 % en 1995 et 24 % en 2005, pétrole 57,5 % en 1995 et 58 % en 2005, gaz 57 % en 1995 et 40 % en 2005, culture 58 % en 1995 et 42,5 %

par exemple, diminuer la dépendance de la Corée du Sud au pétrole du Moyen-Orient. Sur le plan politique, cette coopération est pour la Corée du Sud, d'abord, un outil stratégique diplomatique par rapport à la Corée du Nord et, en suite, un moyen de préserver les intérêts internationaux (la paix internationale) en tant que membre des Nations Unies. L'ambassadeur Sud-Coréen en RDC, LEE Ho Sung, a affirmé en 2013, au cours de la réception organisée à l'occasion du cinquantième de l'établissement des relations diplomatiques entre la République de Corée et la République Démocratique du Congo, que « la Corée est très engagée dans la recherche de plus de rôle dans les affaires internationales pour rendre aux autres l'assistance et les aides dont elle a bénéficiées dans le passé³⁸. » Il est aussi révélé que « les engagements de la Corée du Sud avec l'Afrique servent comme une opportunité pour la Corée pour élever son statut de chef de file dans la communauté internationale³⁹. »

En visite officielle au Nigeria en mars 2006, le Président Sud-Coréen annonçait déjà l'initiative coréenne pour le développement de l'Afrique en ces termes : « Nous travaillons actuellement à la création d'un modèle d'aide exclusivement coréen en privilégiant les secteurs dans lesquels nous jouissons d'avantages comparatifs, afin de nous distinguer des autres pays donateurs, tels que le Comité d'aide au développement de l'OCDE⁴⁰. » Cette initiative est reprise dans le livre blanc de la diplomatie coréenne de 2006 et dans la loi de base de 2007 sur l'APD coréenne. De manière générale, la politique d'aide coréenne pour l'Afrique comprend trois volets. Dans le premier volet, la Corée du Sud cherche à aider l'Afrique à atteindre les OMD

en 2005, pâturage 72,5 % en 1995 et 39 % en 2005, forêt-bois d'œuvre 70 % en 1995 et 38 % en 2005, capital naturel 55 % en 1995 et 40 % en 2005. Voir les données de la Banque mondiale (2012a), *The Changing Wealth of Nations data*. [worldbank.org/data-catalog/wealth-of-nations](http://www.worldbank.org/data-catalog/wealth-of-nations), consultées sur <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/thematique/transformation-structurelle-et-ressources-naturelles-en-afrique-2013/les-ressources-naturelles-hier-et-aujourd%E2%80%99hui-en-afrique/> : « Les ressources naturelles hier et aujourd'hui en Afrique », le 23 avril 2015 à 13 h 26 min

38. A consulter sur <http://lepotentielonline.com/.../index.php?...coree...rdc...>, consulté le 13 novembre 2013

39. YUN Sarah K., « L'approche de Corée en Afrique : Unique ou ordinaire ? », en ligne sur <http://blog.keia.org/2011/10/the-korean-approach-in-africa-unique-or-ordinary/> consulté le 24 novembre 2013 à 14 h 56 min

40. A consulter sur http://www.development-finance.org/es/component/docman/doc_download/679-south-korea-31-03-09-fr.html consulté le 13 mars 2014 : « Profil Corée du Sud »

en renforçant ses capacités de développement pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Dans le deuxième volet, la Corée du Sud voudrait réaliser les OMD à travers les 5 domaines⁴¹ visés par son aide. Elle les privilégie parce qu'elle dispose des avantages comparatifs dans ces domaines. Nous reviendrons sur cet aspect dans les lignes qui suivent. Dans le troisième volet, la Corée du Sud s'attache à assurer «la cohérence de l'orientation choisie, ainsi qu'à coordonner et harmoniser sa politique d'aide avec d'autres donateurs⁴².»

Particulièrement pour la RDC, d'après ce qu'on peut lire et comprendre dans le discours de l'ambassadeur de la Corée en RDC, LEE HO Sung, «la Corée a eu une histoire presque similaire à celle de la RDC, et après avoir accompli des performances inédites dans son développement socioéconomique, elle s'est sentie prête à partager ses expériences avec un pays qui était au même seuil de pauvreté qu'elle vers les années 60⁴³.» En 2006, les deux États ont eu à signer l'accord sur le programme des volontaires d'outre-mer de la Corée, dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 12 juin de la même année⁴⁴. À l'issue de cet accord, le Gouvernement de la République de Corée s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour envoyer des volontaires pour la République Démocratique du Congo dans le but de contribuer au développement économique et social de la RDC.

Les deux pays ont convenu que les institutions concernées seront les suivantes : pour le gouvernement

41. Ces domaines sont : investissement dans le capital humain, développement des infrastructures sanitaires, connaissances en gouvernance administrative, systèmes d'information et de communication et communautés agricoles

42. A consulter sur http://www.development-finance.org/es/component/docman/doc_download/679-south-korea-31-03-09-fr.html consulté le 13 mars 2014 : «Profil Corée du Sud»

43. Ces informations nous viennent du discours prononcé le 23 juillet 2013 par LEE HO Sung, ambassadeur de la Corée en RDC, au cours de la réception organisée à l'occasion du cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République de Corée et la République démocratique du Congo dans <http://lepotentielonline.com/.../index.php?...coree...rdc...>, consulté le 13 novembre 2013

44. Accord entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement de la République démocratique du Congo sur le programme des volontaires d'outre-mer de Corée du 12 juin 2006 à consulter dans http://www.mofa.go.kr/incboard/faimsif/treaty_popup.jsp?ITEM_ID=BB029468977F1E5D4925719300201912&ITEM_PARENT_ID=B8DC5A24026FF4E949257030000E9BA2

de la République de Corée «Agence coréenne de coopération internationale», et pour le Gouvernement de la République Démocratique du Congo «Département de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale». Du point de vue des autorités coréennes, «la Corée accorde un soutien précieux à la RDC à travers l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (la KOICA), qui supervise des projets d'assistance depuis 2009⁴⁵.» Selon un autre ambassadeur coréen Ho Fung, le gouvernement de la Corée avait inclus la RDC comme l'un des partenaires prioritaires en 2010 et avait mis en place la stratégie de partenariat-pays en 2011, qui dessine les contours de stratégie d'assistance à long terme pour la RDC entre 2012 et 2013. Sur base de cette stratégie, la KOICA apporte son soutien à trois secteurs prioritaires : *l'agriculture et le développement rural, la santé et l'eau*. En ce qui concerne le secteur d'agriculture et du développement rural, il y a eu inauguration d'un projet rural intégré à Tshuenge, qui est le premier projet de construction de la KOICA.

L'autre structure marquant la présence coréenne en RDC c'est l'Agence Coréenne pour la Promotion du Commerce et des Investissements (la KOTRA). Son ouverture en RDC en décembre 2012 sert à accroître les échanges commerciaux avec la RDC. Car, d'après la Corée, «les entreprises coréennes montrent beaucoup d'intérêts pour la RDC et sont à l'affût d'opportunités d'investissements.⁴⁶» Les autorités coréennes soulignent que le souhait de la Corée est que «la coopération entre la RDC et la Corée se relève au niveau du développement technologique coréen et l'intensité des ressources congolaises, promettant qu'elles ne ménageront aucun effort pour y parvenir.⁴⁷»

Ainsi, l'affirmation selon laquelle cette coopération revêtirait un caractère particulier par rapport à celles des occidentaux ou de la Chine avec ces mêmes pays s'appuie sur les trois arguments ci-après :

- La Corée est appréciée grâce à la gestion efficace de son APD en tant que bénéficiaire ;
- La Corée est présentée comme le seul pays de l'OCDE qui serait passé du statut de bénéficiaire de l'APD à celui de donateur ;
- Son APD en tant que donateur revêtirait un caractère particulier.

45. Pour plus de détails sur le soutien de la Corée et sa forte présence en RDC, on pourra aller dans www.congoplanete.com/.../lee-myung-bak-joseph-kabila-coree-du-sud-c..., consulté le 9 avril 2013

46. *Idem*

47. *Ibid.*

Le premier argument avancé trouve sa justification d'après ses tenants dans un contexte où « la crise financière de 1997-1998 a poussé la Corée du Sud à consentir un endettement qui était égal à 3 fois ses réserves en devises soit 57 milliards de dollars »⁴⁸. L'on révèle que « cette crise a résulté, pour une large part, d'une dérégulation financière imposée de l'extérieur en l'absence de systèmes de régulations internes qui auraient pu empêcher la trop forte influence des groupes d'intérêts dominants »⁴⁹ tels que les Chaebols⁵⁰. Ainsi, le gouvernement coréen avec l'aide internationale reçue s'est lancé dans des réformes pour sortir le pays de la faillite probable. Il a fallu que « l'État intervienne dans l'industrie et en même temps soutienne le libéralisme. Toujours afin de sortir du chaos, l'administration coréenne a tenu compte des demandes des investisseurs et de la réclamation de la société civile qui déplorait les pouvoirs exorbitants des Chaebols. Pour ce faire, la politique du « Big Deal » a été adoptée pour les réorganiser. Cette politique a, entre autres, visé le découplage ou l'éclatement entre les familles fondatrices des Chaebols »⁵¹. C'est la gestion efficace et rationnelle de l'aide internationale grâce aux réformes qu'il a imposé qui a permis au gouvernement sud-coréen de sortir de cette crise qui avait frappé la Corée.

Le deuxième argument se place dans un contexte où un tournant significatif a été l'adhésion de la Corée au Comité d'Aide au Développement (CAD) en 2009. Cette adhésion a marqué son passage de bénéficiaire à celui de donateur de l'APD. Elle est, par conséquent, le premier pays au monde à avoir ce statut. Ce qui fit dire à une certaine tendance⁵² que l'APD donnée

48. A lire dans Délégation du groupe sénatorial d'amitié France-Corée du Sud, *Economie et culture. Le cas de la Corée du sud*, Compte rendu, disponible sur http://www.senat.fr/ga/rapport_coree/rapport_coree0.html consulté le 17 décembre 2013, p. 20. De 57 milliards, 21 milliards provenaient du FMI, 10 milliards de la Banque mondiale, 4 milliards de la Banque asiatique de développement et 22 milliards de sept pays occidentaux

49. Délégation du groupe sénatorial d'amitié France-Corée du Sud, *Op. cit.*, p. 20

50. Les Chaebols sont de grands conglomérats, entreprises familiales puissantes caractérisées par des liens étroits avec les organismes gouvernementaux. Ces grandes entreprises pèsent très lourd dans l'économie coréenne : Samsung, Posco, Hyundai...

51. Délégation du groupe sénatorial d'amitié France-Corée du Sud, *op. cit.*, p. 22

52. Représentée notamment par le Forum de coopération économique Corée-Afrique (la KOAFEC) et M. Jim O'Neill, Président de Goldman Sachs Asset Management, célèbre pour avoir inventé l'acronyme Bric (Brésil, Russie,

par la Corée du Sud serait particulière par rapport aux autres par ce simple fait⁵³.

Le troisième argument insiste sur le fait qu'après avoir adhéré au CAD, la Corée s'est très vite distinguée des autres membres en ce qui concerne la nature de son APD vis-à-vis des autres pays en développement (PED). D'un montant d'1,32 milliard de dollars en 2011, l'APD coréenne soutient non seulement le développement industriel et la stabilité économique mais aussi *le développement durable* en insistant sur *la croissance verte et la sobriété en carbone*⁵⁴.

Entre autre particularité présentée, l'APD coréenne serait principalement donnée dans le cadre de *la coopération technique axée sur le transfert des connaissances*. Enfin, cette aide toucherait les secteurs où la Corée du Sud possède *des avantages comparatifs*⁵⁵

(Inde et Chine) qui, aujourd'hui, symbolise le retournement du rapport de force international.

53. On lira dans le même sens HWANG Dana, « La Corée, nouvelle référence en matière d'aide au développement », traduit de l'anglais par GRIVEAUX CARRON Alexia dans <http://french.korea.net/NewsFocus/Policies/view?articleId=99961> consulté le 13 mars 2014

54. A titre illustratif, la Corée a convenu d'aider les pays africains à élaborer des systèmes d'alerte rapides en matière de changement climatique et à utiliser des systèmes météorologiques appliqués à l'agriculture et à la santé publique. Elle a, en outre, décidé d'aider à la création des cartes photovoltaïques solaires et éoliennes des ressources de l'Afrique et à la construction des villages verts. Ces villages seront constitués par des communautés de petite taille, équipées de centrales électriques autonomes, utilisant des sources d'énergie renouvelable, notamment le chauffage solaire, l'énergie solaire photovoltaïque, l'hydroélectricité, les centrales éoliennes et géothermiques, principalement dans les zones qui ne peuvent pas se doter des centrales électriques. Lire KOAFEC, *L'Afrique sur la relance, avec la Corée*, Déclaration conjointe sur la coopération économique Corée-Afrique, 2010, p. 6 en ligne sur <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/KOAFEC%20Joint%20declaration%20French.pdf>, consulté le 22 avril 2015 à 17h 11 min

Dans son usage, le terme croissance verte renvoie à la mise en place d'un nouveau modèle de croissance et développement, une nouvelle organisation socio-économique, où les dégradations sur l'environnement engendrées par l'activité humaine ne compromettent pas le bien-être et l'activité des générations futures. La Corée du Sud a été désignée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) comme l'élève modèle de la relance verte dans le monde. Son plan vert annoncé depuis 2009 appelé « Green New Deal Stimulus Package » est érigé en initiative modèle de construction d'une économie décarbonée. Voir FLAM Manuel, *L'Economie verte*, Paris, PUF, 2010, p. 1 et 96.

55. La théorie des avantages comparatifs (ou relatifs) a été développée par l'économiste classique David Ricardo.

(la santé, l'éducation et le développement des ressources humaines, la gouvernance, les TIC, ainsi que l'agriculture et le milieu rural)⁵⁶.

Analyse faite de tous ces arguments, il semble prématuré d'affirmer que la coopération coréano-congolaise est spécifique. Pareille conclusion est trop *réductrice par rapport à la réalité*. Le caractère spécifique de la coopération ne doit pas seulement être envisagé sous l'angle des devoirs du partenaire (ce qu'il donne dans la coopération) mais doit également inclure ses droits (ce qu'il gagne en retour).

Il est vrai que la Corée a donné à la RDC un certain montant d'APD⁵⁷ dans le cadre de cette coopération (l'un de ses devoirs dans cette coopération), ce que les partenaires occidentaux, japonais et chinois ont aussi fait. Mais de tous ces partenaires de la RDC, aucun d'entre eux ne s'est donné *la peine de former les Congolais dans le secteur des minerais en leur apprenant à exploiter et à transformer eux-mêmes ces minerais ou les différentes ressources naturelles* pour que la RDC ne soit toujours pas dépendante d'eux : « *Si tu me donnes un poisson, je mangerai ; demain, j'aurai faim. Mais si tu m'apprends à pêcher, je n'aurai plus jamais faim* », dit-on. En outre, dans cette coopération, la Corée du Sud exploite les ressources naturelles de la RDC⁵⁸ (ce que gagne la Corée du Sud

Selon cette théorie, « la structure de l'échange repose sur une division internationale du travail qui associe les Nations aux productions qu'elles peuvent fournir à moindre coût ou pour lesquelles la productivité du travail est la plus forte : Chaque pays produit et exporte les marchandises pour lesquelles ses avantages sont, relativement, plus importants que ceux des autres pays. » La théorie postule, en outre, que « celui qui est mauvais en tout est moins mauvais quelque part. Identiquement, même si un pays est en mesure de produire la totalité des biens qu'il consomme et cela aux meilleurs coûts par rapport aux autres pays, il est dans son intérêt de limiter sa production aux seuls biens pour lesquels ses coûts de production sont relativement les plus faibles par rapport aux coûts étrangers. Celui qui est bon en tout est toujours moins bon quelque part. » Lire Le GUIRRIEC-MILNER Gaëlle, *Economie internationale. Les consommateurs, les entreprises, les États au défi de la mondialisation*, Paris, Gualino. Lextenso éditions, 2009, pp.20-22; MUCCHIELLI Jean-Louis, *Relations économiques internationales*, 4^e édition, Paris, Hachette Supérieur, 2010, pp.39-40; RAINELLI Michel, *Le commerce international*, 10^e édition, Paris, La Découverte, 2009, pp.43-44

56. Voir dans le même sens, « Profil Corée du Sud », dans http://www.development-finance.org/es/component/docman/doc_download/679-south-korea-31-03-09-fr.html consulté le 13 mars 2014, p. 3 et 6

57. Voir Tableau 3 en annexe

58. Quant à l'exploitation des ressources naturelles de la

dans cette coopération) à l'instar des autres partenaires de la RDC. Ceci laisse apparaître qu'il n'y a donc eu que *changement d'acteurs* (avant c'étaient l'Occident, le Japon et la Chine ; aujourd'hui c'est, entre autres, la Corée du Sud) et *changement d'espace géographique* (on quitte l'Europe ou l'Amérique pour l'Asie). C'est compte tenu de ces arguments qu'il est plausible d'affirmer que *cette coopération n'est spécifique qu'en apparence*.

CONCLUSION

Notre réflexion sera achevée avec des leçons à tirer de cette coopération, en soulignant notamment que cette coopération n'est qu'un moyen et non une fin en soi pour le développement de la RDC et que les facteurs socio-culturels (les réalités et mentalités locales) ne sont pas à négliger pour la réussite des projets mis en place par elle.

Dans une coopération, les partenaires ne doivent pas perdre de vue les enjeux en termes de pouvoirs et les rapports de force à l'œuvre. La coopération n'est qu'un moyen et non une fin. Une analogie avec le domaine militaire peut être faite : la coopération correspond à l'ensemble des stratégies (méthodes) qu'une armée met en place pour gagner la guerre (en l'occurrence, atteindre le développement). Mais comme les stratégies à elles seules ne suffisent pas pour gagner la guerre, on y ajoute la tactique (que nous comparons ici aux politiques nationales que le gouvernement doit mettre en œuvre et qui doivent répondre aux besoins socio-culturels de sa population). Ces stratégies seront

RDC par la Corée du Sud, un exemple récent soit en 2010 l'illustre bien. Les deux États ont eu à signer deux protocoles d'accord la même année portant sur une aide à la RDC en équipements médicaux et sur l'exploitation minière concédée à un consortium sud-coréen. Le premier, signé entre la fondation coréenne pour la santé et la médecine internationale et le ministère de la santé de la RDC, porte sur une aide médicale aux termes duquel cette fondation fait un don de 15 ambulances médicalisées à la RDC en vue de renforcer les capacités d'intervention du système de santé de la RDC. Le second, signé entre les ministères congolais des mines et d'énergie et la société sud-coréenne Taejoo Synthesis Steel Co. Ltd, porte sur l'exploitation des ressources naturelles. Il y est consacré l'exploitation, de la part de la société sud-coréenne, de la mine de Mushoshi à Sakanya au Katanga sur une réserve de plus de 600 milles tonnes de cuivre extrait. Les 2,7 milliards de dollars que devait générer l'exploitation de cette mine devaient servir à la construction des infrastructures et d'adduction d'eau potable aux populations congolaises. Voir « Signature de deux protocoles d'accord entre la RDC et la Corée du Sud dans les domaines de la santé et des mines », dans <http://www.digitalcongo.net/article/65741>, consulté le 19 mai 2014.

alors différentes selon le corps d'armée (domaines de coopération). L'armée de terre ne travaille exactement pas comme l'armée de l'air ni comme la force navale. Ainsi, seules les tactiques (politiques internes) bien établies pourront lui permettre de gagner la guerre (de se développer), les méthodes (coopération dans le cas d'espèce) n'étant qu'un moyen. Au final, la tactique (les politiques internes) s'avérera déterminante.

Une prise en compte de ces aspects par les gouvernements serait une avancée. La RDC doit prendre en compte ces considérations pour réussir et tirer profit de la coopération avec la Corée du Sud. Dans le cas contraire, coopération et développement ne pourraient former que le « mariage de la carpe et du lapin⁵⁹. »

Quant aux facteurs socio-culturels, il convient de souligner que le développement est la fusion de plusieurs éléments, économiques, sociologiques et culturels. Très souvent, les deux derniers éléments sont négligés au détriment du premier. Comme le souligne Juan Carlo SANCHEZ ARNAU, « rares sont les pays où la culture est intégrée dans le système global de planification et peu nombreux sont les planificateurs sensibilisés à une telle nécessité et conscients des fondements culturels de leurs choix économiques⁶⁰ ». Tout développement où la culture, entendue comme représentant « l'ensemble des valeurs, des aspirations, des croyances, des modes de comportement et des relations interpersonnelles qui prédominent dans un groupe social donnée⁶¹ », n'a pas une place centrale « écarte l'homme et court à la faillite⁶². »

Force est de constater que malgré le haut niveau de croissance économique atteint par certains pays, le développement est à l'origine de problèmes sociaux⁶³. La RDC ne se trouve pas exemptée. C'est ainsi que malgré la place qu'elle a occupé dans le rapport annuel sur les perspectives économiques en Afrique : African economic outlook publié conjointement le 27 mars 2013 par la BAD, le Centre de développement de l'OCDE, la CEA et le PNUD qui a répertorié 10 économies

59. Cette expression fut utilisée par RUSCIO Alain, *Amours coloniales. Aventures et fantasmes exotiques, de Claire de Duras à Georges Simenon*, Bruxelles, Ed. Complexe, coll. Bibliothèque complexe, 1996, p. 513. Elle signifie une union anormale qui crée une situation anormale

60. SANCHEZ Arnau et DESJEUX Dominique (dir.), *La culture clé du développement*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 11.

61. Pour la définition de la culture, lire SANCHEZ Arnau et DESJEUX Dominique (dir.), *Op. cit.*, p. 15

62. *Idem*, p. 12

63. *Ibid.*, p. 15

africaines qui affichent entre 2013 et 2014 des signes évidentes de croissance à savoir : 5^e position avec une croissance de 8,8 %, il n'en reste pas moins vrai que sur le plan social la RDC connaît de sérieux problèmes. Cela est d'ailleurs prouvé par le rapport 2014 du PNUD sur l'indice du développement humain dans lequel elle est classée avant dernière (186^e/187) avec 0,338⁶⁴.

L'autre constat fait est que le développement a pris essentiellement la forme d'un transfert de la culture des pays industrialisés aux pays du Tiers-Monde, du centre vers la périphérie. Il se constate dans ce cas « une adoption d'un style de vie accessible seulement à une minorité de la population, ce qui compromet l'avenir économique et occasionne la perte de l'identité culturelle des pays du Tiers-Monde⁶⁵. » Le cas de la RDC laisse voir que la culture doit être au centre de tout projet de développement. Lors de l'application du projet Saemaul Undong aux fins d'implanter⁶⁶ le mouvement en 2004 en RDC sur initiative de N'Kumu Frey Lungula, un étudiant congolais venu fraîchement d'études en Corée du Sud, plusieurs problèmes sont survenus, dont l'adaptation de ce programme à la culture des communautés locales concernées (territoires de Kasangulu et Madimba dans la province du Bas-Congo). Sène ne disait-il pas qu' « il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va » ?

La conclusion tirée depuis lors c'est que la réussite de ce programme de développement en RDC dépendait de plusieurs facteurs : non seulement technologique mais aussi politique, social et culturel⁶⁷. Car à l'instar d'Amartya Sen⁶⁸, il sied d'admettre que « les individus n'ont nul besoin d'être considérés comme les destinataires passifs des programmes de développement sophistiqués concoctés par d'habiles experts⁶⁹ ».

64. Rapport sur le développement humain 2014, p. 182 en ligne sur hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf, consulté le 23 janvier 2015

65. SANCHEZ Arnau et DESJEUX Dominique (dir.), *Op. cit.*, p. 16

66. Sur l'initiative d'implanter Saemaul Undong en RDC, lire HONG Li, « Le développement agricole de la République démocratique du Congo. L'exemple coréen », in *Revue francophone de sciences humaines d'Asie de l'Est*, N° 3, Mukga, Séoul, 2013, pp.118-121

67. *Idem*, p.126.

68. Amartya Sen est un économiste ayant reçu le Prix Nobel de l'économie en 1998 grâce notamment à ses travaux sur la famine et la pauvreté. Il enseigne l'économie politique à l'Université de Harvard.

69. SEN Amartya, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2000, p. 21

ANNEXES

Figure 1. Pyramide des besoins⁷⁰



Source : <http://www.dung-tours.fr/IMG/pdf/Maslow.pdf> : « Pyramides des besoins selon Maslow », consulté le 15 janvier 2014

Tableau 1. La situation des OMD en Chine en 2010

OMD et les indicateurs	progression
Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim	
A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Déjà rempli
B: Assurer le plein emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes	Potentiellement
C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim	Déjà rempli
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire universelle	
A: S'Assurer que, d'ici à 2015, tous les enfants, garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires	Déjà rempli
Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
A: Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Probable
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile	
A: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité	Déjà rempli
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle	
A: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Probable
B: Atteindre, d'ici 2015, l'accès universel à la santé reproductive	Potentiellement
Objectif 6: Combattre le VIH / sida, le paludisme et d'autres maladies	
A: D'ici à 2015 et commencer à inverser la propagation du VIH / SIDA	Probable
B: D'ici à 2010, l'accès universel au traitement du VIH / sida pour tous ceux qui en ont besoin	Potentiellement
C: D'ici à 2015 et commencer à inverser l'incidence du paludisme et d'autres maladies	Probable
Objectif 7: Assurer un environnement durable	
A: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la perte des ressources environnementales	Probable
B: Réduire la perte de biodiversité, la réalisation, d'ici 2010, une réduction significative du taux de perte	Potentiellement
C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes sans accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base	Probable
D: D'ici à 2020, avoir réussi à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.	Probable
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	En cours
Source d'information: Rapport 2010 sur les OMD	

Source : Rapport 2010 sur les OMD

70. Cette pyramide est composée de cinq niveaux. Selon cette théorie, nous recherchons d'abord à satisfaire les besoins situés aux niveaux inférieurs avant de penser aux besoins situés aux niveaux supérieurs de la pyramide. Ainsi on rechercherait à satisfaire les besoins physiologiques avant les besoins de sécurité : besoins physiologiques

(manger, boire, dormir, respirer...), besoins de sécurité (du corps, de l'emploi, de la santé, de la propriété...), besoins d'appartenance ou sociaux (amour, amitié, intimité...), besoins d'estime (confiance, respect des autres, estime personnelle...), besoins de réalisation (accomplissement personnel, épanouissement...)

Tableau 2. La situation des OMD en RDC en 2010

Tableau 0.1		Les OMD en RDC : Situation générale	
Objectif	Cible	L'objectif sera atteint d'ici 2015	Etat de l'environnement
OBJECTIF 1 – Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Cible 1A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Potentiellement	Faible
	Cible 1B. Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	Invraisemblable	Faible
	Cible 1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Potentiellement	Faible
OBJECTIF 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2A. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Potentiellement	Faible
OBJECTIF 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3A. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Potentiellement	Moyen
OBJECTIF 4 – Réduire la mortalité infantile	Cible 4A. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Potentiellement	Faible
OBJECTIF 5 – Améliorer la santé maternelle	Cible 5A. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Invraisemblable	Faible
OBJECTIF 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Cible 6A. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Potentiellement	Moyen
	Cible 6C. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Invraisemblable	Faible
OBJECTIF 7 – Assurer un environnement durable	Cible 7A. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Invraisemblable	Faible
	Cible 7C. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	Potentiellement	Faible
	Cible 7D. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Invraisemblable	Faible
OBJECTIF 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Cible 8D. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	Potentiellement	Faible

N.B :

Probablement : les chances pour la RDC d'atteindre la cible en 2015 sont grandes

Potentiellement : la RDC dispose des ressources nécessaires qui doivent être mobilisées pour atteindre la cible

Invraisemblable : la RDC n'a aucune chance d'atteindre la cible en 2015

Source : Rapport national synthèse 2012 sur le développement durable en RDC du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et tourisme, p. 65 à consulter dans <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/997drc.pdf>, consulté le 15 janvier 2014

**Tableau 3. Évaluation chiffrée de la coopération Coréano-congolaise
issue de la signature de 4 accords de coopération du 7 et 8 juillet 2011**

Domaine de coopération	Réalisation	Montant en millions de \$
Agriculture et développement rural	– Inauguration du projet rural intégré à Tshuenge, 1er projet de construction de la KOICA. Ce projet comprend la construction d'un système d'irrigation et de la digue ainsi que la formation des agriculteurs	- 9.1
	– Projet du développement rural intégré de Kiwenge et la création du centre de recherches agricoles de Sopiak à Kinshasa.	- 3
	– Projet en perspective : le Développement rural intégré à Kintshini, au Plateau de Bateke, entre 2013 et 2015	
Santé	– Soutien du projet de maîtrise de la malaria au Bandundu depuis 2010 par la KOICA	- 2.0
	– Projet de « Lutte contre le paludisme » (1re phase : 2008-2010) dans deux zones de santé : Mosango et Yasa Bonga	
	– Distribution par la KOICA des moustiquaires imprégnées d'insecticide, les tests de diagnostic rapide contre le paludisme, les médicaments	- 4.4
	– Organisation des programmes de formation pour médecins et infirmiers.	- 6
	– Projets en perspective : ✓ la Santé publique, au Bandundu (2012-2014) ✓ le Développement des capacités pour la santé maternelle de Kenge toujours au Bandundu (2013-2015)	
Eau	✓ appui du projet d'eau et d'assainissement à Idiofa, au Bandundu.	- 150
	✓ Signature de l'accord de prêt EDCF relatif à la construction de l'usine de purification d'eau d'une capacité de 250 000 mètres-cube à Lemba-Imbu, en juillet 2011	- 4
	– Projets en perspective : ✓ l'appui en eau potable à Idiofa, au Bandundu (2012-2014) ✓ l'octroi d'un prêt par le Fonds de la Coopération pour le Développement Economique de la Corée du Sud pour les forages d'eau potable à Lemba Imbu à Kinshasa	- 68
Politique	Elaboration du plan stratégique de développement en 2010 grâce à l'appui des experts coréens	- 2.2
Culturel	Projet de construction du Musée national congolais (2012-2014) en perspective	- 10
Commercial	Ouverture de la KOTRA (Agence coréenne de commerce et d'investissement) en décembre 2012 pour accroître les échanges commerciaux	
Télécommunication	Soutien d'un projet d'établissement de réseau de communication intranet pour plus de dix ministères (2007-2010) en trois phases du projet. : la présidence de la République, la Primature, les Ministères des Affaires étrangères, de la Fonction Publique, de la Justice, du Plan, des Finances, du Budget, des Infrastructures et travaux publics, des PTT, des Mines. Ce projet comprend le don en matériels informatiques, la mise en place des numéros de téléphone et de réseau intranet ainsi que des formations pour des cadres des ministères.	- 6.6 (La 1 ^{re} phase (2007-2008) a coûté 1.6 millions USD, la 2 ^e (2008-2009) a coûté 2.5 millions USD et la 3 ^e phase (2009-2010) a nécessité 2.5 millions USD.)

Source : L'auteur sur base des informations reçues dans les sites ci-après : www.congoplanete.com/.../lee-myung-bak-joseph-kabila-coree-du-sud-c... consulté le 9 avril 2013 ; <http://lepotentielonline.com/.../index.php?...coree...rdc...> consulté le 13 novembre 2013 ; <http://allafrica.com/stories/201310240956.html> consulté le 13 novembre 2013 ; www.digitalcongo.net/article/95636 consulté le 13 novembre 2013 ; www.acpcongo.com > Qui sommes-nous > Nos produits, consulté le 13 novembre 2013 ; www.acpcongo.com/index.php?...coree-du-sud...rdc-a... consulté le 13 novembre 2013 ; www.irinnews.org/.../rdc-lancement-d-un-projet-de-télécommunications-... consulté le 13 novembre 2013 ; <http://hdrstats.undp.org/fr/indicateurs/103106.html>, consulté le 15 novembre 2013

OUVRAGES DE PACIFIQUE HIPPOLYTE LUABEYA

16 «L'horizon angélique de l'aide publique au développement et les leçons à tirer au XXI^e siècle : Expérience tirée de la République Démocratique du Congo», le 25 octobre 2013 à The KSeoul Hôtel à Séoul en Corée

du Sud, in SAPA, *Globalization of Korean Public Administration : International Cooperation and Public Governance*, Séoul, Corée du Sud, 2013.

L'impératif du développement et la coopération au développement : Les leçons à tirer de la coopération au développement entre la Corée du Sud et la République démocratique du Congo, Mémoire de Master, Hankuk University of Foreign Studies, GSIAS, 2015.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

CHALMERS Johnson, «Political institutions and economic performance : The government-business relationship in Japan, South Korea and Taiwan», in *Asian Economic Development : Present and Future*, 1985, pp.63-89

CHAUMONT Charles, «Méthode d'analyse du droit international», en ligne sur <http://rbdi.bruylant.be/public/modele/rbdi/content/files/RBDI%201975/RBDI%201975-1/Etudes/RBDI%201975.1%20-%20pp.%2032%20%C3%A0%2037%20-%20Charles%20Chaumont.pdf>

CORTEN Olivier, *Méthodologie du droit international public*, Bruxelles, Edition de l'université de Bruxelles, 2009

DESROCHE Henri, *Coopération et développement : mouvements coopératifs et stratégie du développement*, Paris, Presses universitaires de France, 1964

DIRK-JAN Koch, *Coopération internationale et développement*, Paris, L'Harmattan, 2012

DJISTERA Andrianasy, «Le rôle du capital humain dans la croissance : le cas des économies émergentes d'Asie», dans <http://gdrdeveloppementtransition.org/papiers/jchd/DJISTERA.pdf>, consulté le 19 mai 2014, pp.113-130

FAO, « Qu'est-ce que la CTPD (Coopération technique entre pays en développement) » en ligne sur <http://www.fao.org/FOCUS/F/TCDC/Intro-f.htm>

FLAM Manuel, *L'Economie verte*, Paris, PUF, 2010

GUELLEC Dominique et RALLE Pierre, *Les nouvelles théories de la croissance*, Paris, La Découverte, 2007

HAMMOUDA Hakim Ben, «Le modèle asiatique versus l'ajustement structurel», in *L'économie politique du post-ajustement*, Karthala, 1999, pp.117-178

HARBULOT Christian, «La guerre du coltan en RDC. Repositionner le jeu des acteurs dans le paradigme d'une puissance», dans www.infoguerre.fr/documents/guerre_coltan_RDC.pdf, consulté le 15 mai 2014

HARVIE Charles et LEE Hyun-Hoon, «Korea's economic miracle», in *Palgrave*, 2003, pp.9-40

HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, *Critères de développement durable appliqués aux actions de coopération et de solidarité internationale*, Memento développement durable, 2005

HONG Li, «Le développement agricole de la République démocratique du Congo. L'exemple coréen», in *Revue francophone de sciences humaines d'Asie de l'Est*, N° 3, Mukga, Séoul, 2013, pp.112-129

HWANG Dana, «La Corée, nouvelle référence en matière d'aide au développement», traduit de l'anglais par GRIVEAUX CARRON Alexia dans <http://french.korea.net/NewsFocus/Policies/view?articleId=99961> consulté le 13 mars 2014

JUDET Pierre, «Le rôle de l'État dans la croissance économique de la République de la Corée du Sud», in *Revue d'économie industrielle*, Vol.14, 4^e trimestre, 1980, pp.204-211

Le GUIRRIEC-MILNER Gaëlle, *Économie internationale. Les consommateurs, les entreprises, les États au défi de la mondialisation*, Paris, Gualino. Lextenso éditions, 2009

MUCCHIELLI Jean-Louis, *Relations économiques internationales*, 4^e édition, Paris, Hachette Supérieur, 2010

NICOLAS Françoise, «Les pays en développement face à la mondialisation», dans <http://www.ifri.org/downloads/nicolas01.pdf>, consulté le 21 mai 2014

OH Hyunseok, «Le développement agricole et rural au cours de l'industrialisation de la Corée du Sud», in *Tiers-Monde*, Tome 39, N° 153, 1998, pp.145-159

RAINELLI Michel, *Le commerce international*, 10^e édition, Paris, La Découverte, 2009

RENAULD Anne, « République démocratique du Congo : Ressources naturelles et transfert d'armes », en ligne sur http://www.droitcongolais.info/files/Anne-Renauld,-Ressources-naturelles-et-transferts-d-arme_cxv02i1z.pdf, consulté le 15 mai 2014.

RUIZ FABRI Hélène, «Le droit dans les relations internationales», in *Politique étrangère*, n° 3-4, Institut universitaire de France, 2000, pp. 659-672

RUSCIO Alain, *Amours coloniales. Aventures et fantasmes exotiques, de Claire de Duras à Georges Simenon*, Bruxelles, Ed. Complexe, coll. Bibliothèque complexe, 1996

SAKAI Leticia, «Le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles : sa création, sa dynamique et son actualité en droit international», dans [http://www.ihedn.fr/userfiles/file/apropos/SAKAI%20\(L\)%20Le%20PRINCIPE%20DE%20LA%20SOUVERAINETE%20PERMA-](http://www.ihedn.fr/userfiles/file/apropos/SAKAI%20(L)%20Le%20PRINCIPE%20DE%20LA%20SOUVERAINETE%20PERMA-)

NENTE % 20SUR % 20LES % 20RESSOURCES % 20NATURELLES % 20 % 20exclusivité % C3 % 83 % C2 % A9.pdf, consulté le 17 mai 2014

SANCHEZ Arnau et DESJEUX Dominique (dir.), *La culture clé du développement*, Paris, L'Harmattan, 1994

SEN Amartya, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2000

SSENYANGE Edward, *La coopération Sud-Sud pour le développement—un défi pour les relations d'aide traditionnelles?*, Quezon city, IBON Books, 2010

TAYLOR Alan M, « Import Substitution Industrialization. Looking Inward for the Source of Economic Growth », à consulter dans www.colby.edu/economics/faculty/pmfranko/.../3.pdf

Autres documents

The Buenos Aires Plan of Action, 1978

A/64/507 du 28 octobre 2009, *Ordre du jour provisoire des projets d'organisation des travaux. Conférence de haut niveau des Nations unies sur la coopération sud-sud du 1^{er} au 3 décembre 2009 à Nairobi*, Rapport, New-York

E/2010/93 du 10 juin 2010, *Tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement*, New-York

KOAFEC, *L'Afrique sur la relance, avec la Corée*, Déclaration conjointe sur la coopération économique Corée-Afrique, 2010, en ligne sur <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/KOAFEC%20Joint%20declaration%20French.pdf>, consulté le 22 avril 2015 à 17 h 11 min

Délégation du groupe sénatorial d'amitié France-Corée du Sud, *Économie et culture. Le cas de la Corée du sud*, Compte rendu, disponible sur http://www.senat.fr/ga/rapport_coree/rapport_coree0.html consulté le 17 décembre 2013

Rapport sur le développement humain 2014 en ligne sur hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf, consulté le 23 janvier 2015

Webographie

http://www.development-finance.org/es/component/docman/doc_download/679-south-korea-31-03-09-fr.html consulté le 13 mars 2014 : « Profil Corée du Sud »

www.congoplanete.com/.../lee-myung-bak-joseph-kabila-coree-du-sud-c... consulté le 9 avril 2013

<http://www.digitalcongo.net/article/65741>, consulté le 19 mai 2014 : « Signature de deux protocoles d'accord entre la RDC et la Corée du Sud dans les domaines de la santé et des mines »

<http://www.dumg-tours.fr/IMG/pdf/Maslow.pdf> : « Pyramides des besoins selon Maslow », consulté le 15 janvier 2014.

<http://www.journaldunet.com/economie/magazine/classement-pib.shtml>, consulté le 15 janvier 2014

<http://www.agenceecofin.com/industrie/2510-14534-sept-tablettes-et-smartphones-africains-qui-viennent-chatouiller-les-geants-mondiaux> consulté le 9 mars 2014

<http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Coupez.pdf>, le 15 mai 2014 : « Coupez ! L'exploitation forestière illégale en RDC. Un mauvais scénario ».

<http://www.isf-france.org/Exploitation-des-ressources-naturelles-en-RDC-un-paradoxe-inacceptable>, consulté le 15 mai 2014 : « Exploitation des ressources naturelles en RDC : un paradoxe inacceptable »

<http://www.digitalcongo.net/article/65741>, consulté le 19 mai 2014 : « Signature de deux protocoles d'accord entre la RDC et la Corée du Sud dans les domaines de la santé et des mines »